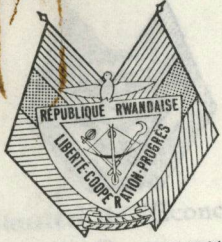


M. AUG/RENZ.J.E/

B.J./M.G./

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES FINANCES  
ET DE L'ECONOMIE  
DÉPARTEMENT DES FINANCES

SERVICE DES DOUANES

Clt: C.11.2.

Réf. No :

Annexe :

Objet : Demande d'exonération  
des droits d'entrée  
pour un aéronef

Kigali, le 15 septembre 1978

No 2344/DGDK/05.08

A traiter par *Culture*  
g/10  
Date entrée 3 OCT. 1978  
No Classement 13719

Monsieur le Président de l'AEROC CLUB  
de KIGALI  
B.P. 85

KIGALI

*N'est pas  
catégorique et exigence  
16/10/78  
cl*

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre lettre  
n° 0093/02.11 du 4 septembre 1978 relative à l'objet repris en marge et porte  
à votre connaissance que les dispositions de notre législation douanière ac-  
tuellement en vigueur dans notre pays ne me permettent pas d'accorder de telles  
exonérations pour de tels matériaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma parfaite considération.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE  
D. NTIRUKIRIMBAZI

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Postes  
et des Communications  
KIGALI
- Banque Nationale du Rwanda  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de  
l'Éducation Nationale  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général  
des Douanes  
KIGALI.

Ministre des Affaires Étrangères  
et de la Coopération.



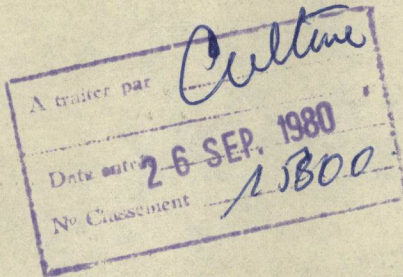
MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DU COMMERCE  
B. P. 73 KIGALI

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Participation à la 3e  
Foire Panafricaine de  
KHARTOUM.



Monsieur le Ministre,

Subsidiairement et conformément à ma lettre n° 05.20/2830/80/Comext vous adressée le 22 août 1980 et relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre une copie du procès-verbal de la réunion tenue dans les locaux du Ministère de l'Economie et du Commerce en date du 8 septembre 1980.

J'aimerais également attirer votre attention sur les principaux points soulignés dans le dit procès-verbal :

- Le Ministère de l'Economie et du Commerce se charge de l'achat des produits indispensables et du transport "aller et retour" de tous les objets destinés à la Foire de Khartoum; quitte à se faire rembourser ultérieurement par le FED (frais de transport Kigali-Khartoum et retour) sur présentation des factures.
- Les frais de voyage et de séjour des délégués seront supportés comme d'habitude par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le FED remboursera également le billet aller et retour du Directeur du Stand sans oublier les frais afférents à l'érection et à la décoration du Stand.
- Il est entendu que l'envoi d'une troupe folklorique ne sera possible que grâce à une intervention financière de l'UNESCO.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Education  
Nationale  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'ORTPN  
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'ORINFOR  
KIGALI

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DU COMMERCE,  
Mathieu NGIRIRA.

PROCES VERBAL DE LA REUNION TENUE DANS LES LOCAUX DU MINISTERE  
DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EN DATE DU 8/9/1980, RELATIVE A  
LA FOIRE PANAFRICAINNE DE KHARTOUM (du 3 au 17 Novembre 1980).

---

Etaient présents à la réunion :

1. Monsieur KAREMANGINGO Edouard, Chef de Division Exportation, au Ministère de l'Economie et du Commerce et Président de la réunion.
2. Monsieur NZANYWAYIMANA Anthère, Directeur de la Recherche, Promotion et Conservation du Patrimoine Culturel au Ministère de l'Education Nationale.
3. Monsieur SISI J. Damascène, Chef de Section Publicité et Propagande à l'ORTPN.
4. Monsieur MUTAGANZA Anastase, Chef de Bureau des Organisations Internationales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
5. Monsieur KAYIRANGA Charles, Chef de Section Etude et Programme à l'ORINFOR
6. Monsieur NDATEBA J.M. Vianney, Chef de Bureau Commercialisation des produits artisanaux au Ministère de l'Economie et du Commerce, Rapporteur.

Etait empêché, le Représentant du Ministère de la Jeunesse

L'ouverture de la Réunion fut marquée par un mot du Président de la réunion qui a précisé le but de la réunion à savoir la coordination des préparatifs de la 3e foire Panafricaine de KHARTOUM, suivant l'ordre du jour édicté par la lettre n° 05.20/2830/80/Commext adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération par le Ministre de l'Economie et du Commerce en date du 22/8/1980.

Toutefois, avant d'entamer l'ordre du jour, il a été question de savoir si chaque service représenté a la ferme volonté de participer à la dite manifestation.

Tour à tour les participants ont donné leurs avis favorables à cette participation tout en relevant les difficultés y relatives. Lesquelles difficultés tournaient autour du financement de l'opération ( problème qui sera débattu plus loin suivant l'ordre du jour).

1. Evaluation de la nature, la quantité et la qualité des produits à exposer.

Sur ce premier point de l'ordre du jour les participants ont inventorié les produits que leurs services respectifs pourraient exposer :

.../...

a) MINECO : Pour le Ministère de l'Economie et du Commerce, les produits à exposer sont des produits exportés et exportables qu'ils soient industriels, agricoles ou artisanaux.

- Produits industriels : - Jus de fruits naturels
  - Produits de l'OVIBAR
  - Cuir et produits en cuir
  - Pyrèthrine
  - Confiture
  - Plastiques

- Produits agricoles : - Café
  - Thé
  - Quinquina
  - Légumes et fruits frais

- Produits artisanaux : - Forge
  - Vannerie
  - Sculpture
  - Perlage
  - Broderie, etc...

- Mineraies

Pour les légumes et fruits frais, le problème de transport s'est posé car ce sont des produits périssables, alors que la conservation n'est pas prévue dans de telles manifestations.

b) MINEDUC : Le Ministère de l'Education Nationale offre des produits qui ont un aspect culturel.  
Livres écrits par les Rwandais ou qui présentent l'aspect culturel du Rwanda;  
Produits de la sculpture, de la poterie et de la peinture.

c) ORINFOR :- Films documentaires sur le Rwanda

- Documentation diverse sur le Rwanda
- Affiches et panneaux publicitaires;

d) ORTPN : Documentation touristique : (Livres)

- Rwanda Pays au Printemps Perpétuel
- Parcs Nationaux du Rwanda
- Guide touristique du Rwanda
- Divers postes sur le produit touristique du Rwanda, etc...

Toutefois les participants ont souhaité que l'ORTPN fournisse également et dans la mesure du possible des trophées d'animaux sauvages.

.../...

e) MINIJEUNESSE : Troupe folklorique de 35 personnes, étant entendu que l'envoi de cette troupe ne sera possible que si l'UNESCO accepte d'assurer le financement (le Minaféffet attend la réponse de l'UNESCO).

Quant au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, ses préparatifs consistent à la coordination au niveau de la correspondance. Au point de vue de la quantité et la qualité, les participants ont jugé bon de préparer des échantillons représentatifs et de meilleure qualité parce que tous ces produits doivent faire également le trajet retour, la vente en marge de cette foire étant formellement interdite d'après les conditions de participation. La qualité doit être la meilleure possible.

## 2. Besoins financiers.

Les dépenses doivent porter sur trois points :

- La collecte et l'expédition
- Le transport des marchandises
- Les frais de transport et de séjour des délégués.

a) En ce qui concerne la collecte, l'expédition et le transport des marchandises, chaque service concerné réunira les produits dont il dispose sans engager les frais. Pour les produits qui doivent être achetés, le Ministère de l'Economie et du Commerce dispose d'un budget destiné aux foires et expositions qui pourrait être utilisé dans le cas où il faut acheter l'un ou l'autre produit (p.e produits artisanaux). Ce Ministère se chargera aussi du transport aller et retour de ces marchandises toujours avec le même budget.

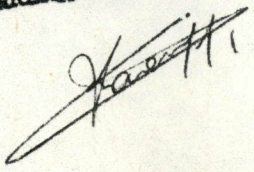
b) Pour ce qui est des frais de transport et de séjour des délégués, c'est le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui s'en chargera comme d'habitude.

Cependant les participants ont exprimé le souhait de voir chaque département représenté, étant donné que lors des foires le public demande souvent des informations précises que seul un agent du service concerné peut donner.

## 3. Echéances de la collecte et de l'expédition des produits.

Les participants se sont convenus de tenir une autre réunion Vendredi le 3 octobre 1980 afin de discuter de l'état d'avancement des préparatifs; les divers représentants qui auront terminé la collecte des marchandises, chacun en ce qui le concerne, pourront également les déposer au Ministère de l'Economie et du Commerce le même jour. Dans tous les cas les objets devront être expédiés au plus tard deux semaines avant l'ouverture de la foire.

Le Président de la Réunion,  
KAREMANGINGO Edouard



Le Rapporteur,  
NDATEBA J.M.Vianney.

